

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

[@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Jeudi 5 septembre 2019

Rentrée universitaire

Rennes Métropole lance le dispositif Sortir ! Étudiants

Emmanuel Couet, Président de Rennes Métropole, s'est rendu ce jour dans les locaux du 4bis afin d'y rencontrer les équipes et notamment les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Rennes, mis à disposition pour instruire et activer la Tarification Solidaire des Transports et Sortir ! pour les étudiants boursiers.

En effet, pour la rentrée universitaire 2019, Rennes Métropole étend aux étudiants boursiers, de l'échelon 2 à 7, résidant dans une des communes de Rennes Métropole, le dispositif Sortir ! L'attribution de la Tarification Solidaire des Transports et de Sortir ! est facilitée pour les étudiants, car la demande est réalisée en ligne sur un formulaire unique et les droits sont activés via la carte KorriGo services pour toute l'année universitaire.



© A. Loubry / Rennes, ville et métropole.

Emmanuel Couet a pu présenter le dispositif et échanger avec les agents et les étudiants présents sur l'élargissement du dispositif et sur l'accès facilité aux loisirs, aux pratiques culturelles et sportives et à l'offre de transport du réseau STAR.

"Notre volonté, c'est que les étudiants boursiers se saisissent le plus possible de ce dispositif, qui leur permet d'accéder à de nombreuses activités culturelles et sportives à prix réduits. C'est un enjeu d'égalité et de solidarité pour notre métropole".

Emmanuel Couet,
Président de Rennes Métropole.

Sortir ! étendu aux étudiants boursiers dès l'échelon 2

Sortir ! est un dispositif mis en place par Rennes Métropole, qui permet à ses bénéficiaires de pratiquer des activités culturelles, sportives ou de loisirs en bénéficiant de tarifs préférentiels. Le dispositif permet également de bénéficier d'une aide financière pour s'inscrire dans un club ou une association pour pratiquer une activité durant toute l'année. Près de 900 structures adhèrent au dispositif et 38 000 habitants de la Métropole en bénéficient d'ores et déjà.

Pour la rentrée 2019, Sortir ! est étendu à l'ensemble des étudiants boursiers de l'échelon 2 à 7, résidant dans une des communes de Rennes Métropole, ce qui concerne près de 10 000 étudiants, dans les conditions suivantes :

Échelon 2	Échelons 3 & 4	Échelons 5, 6 & 7
50 % de réduction sur le montant de l'abonnement à une activité régulière (aide plafonnée à 75 €).	60 % de réduction sur le montant de l'abonnement à une activité régulière (aide plafonnée à 90 €).	70 % de réduction sur le montant de l'abonnement à une activité régulière (aide plafonnée à 105 €).

Sortir ! est également étendu auprès des étudiants en mobilité internationale, à partir de la deuxième année en France, sous conditions de ressources.

Les droits sont désormais activés via la carte KorriGo services, que l'utilisateur doit simplement présenter auprès de la structure partenaire de Sortir !.

La Tarification Solidaire des Transports pour les étudiants boursiers

Depuis 2017, les étudiants boursiers, de l'échelon 2 à 7 qui résident dans une des communes de Rennes Métropole, ont droit à la Tarification Solidaire des Transports. En fonction de leur situation, les étudiants peuvent donc bénéficier de la gratuité ou de réductions importantes sur les abonnements bus, métro et Handistar.

Échelon 2	Échelons 3 & 4	Échelons 5, 6 & 7
50 % de réduction sur le montant de l'abonnement mensuel	85 % de réduction sur le montant de l'abonnement mensuel	Gratuité

Plus d'informations disponibles sur la tarification sociale des transports [sur le site de Rennes Métropole](#).

À noter que pour les étudiants non boursiers, deux grilles tarifaires s'appliquent désormais, pour les étudiants de moins de 20 ans d'une part (à partir de 24,83 € / mois), et pour les étudiants de 20 à 26 ans d'autre part (à partir de 28 € / mois). Chacune de ces grilles propose des forfaits de 9, 10 ou 12 mois.

L'activation des droits facilitée pour les étudiants boursiers

Afin de faciliter l'attribution de ces droits dès la rentrée universitaire, Rennes Métropole a décidé de ne faire remplir qu'un seul formulaire aux étudiants. Les étudiants n'ont donc qu'une seule démarche à accomplir pour activer leurs droits concernant la tarification sociale des transports et la carte Sortir !.

1^{ère} étape : obtenir une carte KorriGo services, en ligne sur [star.fr](#) ou dans une agence Star.

2^{ème} étape : compléter un [formulaire en ligne](#) en y joignant les pièces justificatives suivantes : carte étudiante, justificatif de domicile, notification de bourse.

3^{ème} étape : activation des droits sur la carte KorriGo Services, sur rendez-vous.

Une équipe de 5 personnes est mobilisée pour instruire les dossiers et recevoir les étudiants afin d'activer les droits sur leur carte KorriGo services. Près de 1 300 demandes ont d'ores et déjà été reçues.

L'accueil des étudiants, au 4bis, est assuré :

- jusqu'au vendredi 11 octobre : du lundi au vendredi, de 10 h à 18 h.
- du lundi 14 octobre au vendredi 8 novembre : du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h.